



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, situé au 3000 chemin d'Oka, le **mercredi 16 août 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Paulus.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police par intérim

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 16 août 2017

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 21 juin 2017

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 16 août 2017 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Acquisition d'un véhicule pour la division Gendarmerie

4.2 Acquisition d'un véhicule pour la division Enquêtes

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 16 août 2017



2017-08-055

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Gravel
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Denis Gravel

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-056

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 16 août 2017 totalisent un montant de 638 576,12 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 545 456,23 \$ pour la période du 22 juin 2017 au 16 août 2017;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Denis Gravel

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 16 août 2017 au montant de 638 576,12 \$.


D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 22 juin 2017 au 16 août 2017 au montant de 545 456,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-057

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier



4. **RÉSOLUTIONS**

4.1 **ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LA DIVISION GENDARMERIE**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2017 prévoyait l'acquisition de trois véhicules;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Patrick Denis;

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'APPROUVER l'acquisition d'un véhicule Dodge Caravan 2016 chez Blainville Chrysler Jeep Dodge Inc. pour une somme de 23 710,00 \$, avant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, et/ou le directeur, monsieur Patrick Denis, à signer tout document relatif à l'acquisition dudit véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 **ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LA DIVISION ENQUÊTES**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2017 prévoyait l'acquisition de trois véhicules;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Patrick Denis;

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Gravel

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'APPROUVER l'acquisition d'un véhicule Nissan Altima Sedan 2017 chez H. Grégoire Nissan St-Eustache pour une somme de 21 717,25 \$, avant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, et/ou le directeur, monsieur Patrick Denis, à signer tout document relatif à l'acquisition dudit véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

n/a

2017-08-058

2017-08-059



7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2017-08-060

QU'à 19h55, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sonia Paulus', written over a horizontal line.

Madame Sonia Paulus
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yvon Lemelin', written over a horizontal line.

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier